Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le



EXTRAIT DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 19 mai 2022 Convocation du : 13 mai 2022 Conseillers en exercice: 35 Conseillers présents: 27

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le dix neuf à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESEBROECK, Maire.

PRESENTS: Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Thomas BLACTOT, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Lahcem AIT EL HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Louis MERTEN, Jean-Michel MONPAYS, Catherine DE PARIS, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE: Thomas BLACTOT

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

ID: 059-215900176-20220519-DE22062-DE

DE22.062

FINANCES

SUBVENTIONS AU PRORATA DU NOMBRE D'HABITANTS

EXERCICE 2022 - MODIFICATION

Autorisation – Approbation

(38)

Lors de sa séance du 24 mars 2022, le Conseil Municipal a adopté la délibération DE22.039 relative aux subventions aux associations au prorata du nombre d'habitants.

L'Association pour l'Emploi et la Formation Vallée de la Lys et Flandre intérieure (AEFVLFI) avait prévu d'augmenter le tarif par habitant, passant de 2,00 € à 2,50 €.

L'association ayant finalement fait savoir que le tarif n'évoluerait pas, il y a lieu de revoir le montant de la subvention en tenant compte uniquement de l'augmentation du nombre d'habitants de la commune.

	2021	2022
Nombre d'habitants	25 140	25 269
Tarif / habitant	2,00 €	2,00 €

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

Nature Fonction	Nom de l'association	Montant Perçu 2021	Montant Proposé 2022	Janvier à Mai 2022 déjà perçu	Solde proposé 2022
6574/90	AEFVLFI	50 280 €	50 538 €	23 814 €	26 724 €

Cette subvention sera versée en sept mensualités, de Juin à Décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le versement cidessus proposé.

N'ont pas pris part au vote: Bernard HAESEBROECK, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Jean-Louis MERTEN, Carole CASIER, Lahcem AIT EL HAJ, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Philémon BRUNET.

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

ID: 059-215900176-20220519-DE22062-DE

Ainsi fait et délibéré comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Bernard HAESEBROECK Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille